

# Compte-rendu audience RASED - 25/11/2020

Présent.es :

Pour le SNUipp-FSU :

- Géraldine Wargnies
- Julia Brunet
- Jean Rustique
- Marc Vieceli
- Mathilde Lemaître

Pour l'administration :

- Monsieur Gillard, IEN SEI
- Monsieur Fabre, DASEN adjoint en charge des questions ASH
- Madame Ridard, IENA

Cette audience était à l'initiative du SNUipp-FSU, qui souhaitait aborder plusieurs problématiques suite à la note de rentrée RASED qui a été très mal reçue par les collègues en imposant des modalités d'actions hors sol et verticales d'une part et sans prise en compte des spécificités des besoins et du terrain d'autre part.

Nous avons rappelé à l'administration que le collectif rased33 était intervenu en 2018 suite à la publication d'**une note de rentrée qui apparaissait déjà très restrictive** voire parfois en contradiction par rapport à la circulaire de 2014, et dont le ton injonctif questionnait les collègues sur leur **liberté pédagogique et semblait remettre en cause leur expertise professionnelle**. Deux ans plus tard, nous nous sommes désolé·es de devoir intervenir à nouveau face à une note de rentrée emprunte des mêmes dérives.

Alors que nous étions en train de dérouler nos arguments pour démontrer en quoi cette note de service se différençait de la circulaire par son caractère injonctif gommant systématiquement l'aspect collaboratif du pilotage des RASED, nos interlocuteur·trices nous ont interrompu donnant une tonalité tendue à notre rencontre et il a fallu tout du long de cet entretien insister pour être entendu·es.

Concernant le travail des enseignant·es du RASED, l'administration s'est montrée suspicieuse voire méprisante, remettant en cause l'effectivité du travail des collègues ainsi que son efficacité.

Précisant que cette note constitue un outil de cadrage pour les IEN en circonscription, et face à nos demandes de formulations laissant un cadre plus souple, l'administration répond que les IEN ont été demandeur·ses et très satisfait·es de cette note car i·elles auraient, pour certains, « **du mal à mettre les RASED au travail** ». Nous avons questionné ces affirmations car ce ne sont pas les remontées que l'on peut en avoir sur l'ensemble des circonscriptions. Ne s'agit-il pas plutôt de velléités de mettre au pas les personnels RASED sur des fonctionnements chers à nos IENs SEI ? En effet, les cadrages sont variés selon les départements et malgré des évolutions effectives de pratiques en lien avec le référentiel CAPPEI, c'est bien en Gironde qu'il est interdit aux stagiaires CAPPEI RASED de présenter par exemple à l'examen des prises en charges en petits groupes, alors que celles-ci font partie des pratiques nécessaires à acquérir dans le cadre de la formation CAPPEI ! De même, lorsque nous déplorons le protocole imposé pour les prises en charge (5 semaines de PPRE préalable) qui empêche d'intervenir dès le début de l'année pour les élèves déjà identifiés, les représentants de l'administration questionnent : « **Mais qu'est-ce que vous faites au mois de septembre ?** ». Nous avons dû rappeler, exemples à l'appui, que nous sommes au travail dès le début de l'année, quand l'administration nous soupçonne de prendre un mois de vacances supplémentaire !

Sur la question de **la co-intervention**, nous argumentons que si cette modalité peut s'avérer pertinente selon les besoins, il nous semble hasardeux de l'imposer **à hauteur de 50 %** en toute circonstance. A ce sujet, on nous répond que nous devrions déjà être à 50 % de co-intervention depuis des années, mais que, les enseignant·e·es n'ayant pas suivi les recommandations, la hiérarchie est désormais obligée d'imposer. Nous rappelons qu'en 2018, nous avons demandé **des formations sur la co-intervention**, qui ne s'improvise pas et à laquelle les enseignant·es, spécialisé·es mais aussi de l'ordinaire, n'ont pas été formé·es, que ce soit en formation initiale ou continue. Quid de ces formations ? « Elles sont en train de se mettre en place ». Nous soulignons qu'imposer la co-intervention avant même d'avoir formé les collègues, c'est mettre la charrue avant les bœufs.

# Compte-rendu audience RASED - 25/11/2020

Sur l'intérêt de cette modalité, l'argument consiste à dire qu'en sortant un élève de la classe, celui-ci « perd 40 min de cours », tout en sous-entendant qu'elle gagne peu par une intervention en-dehors de la classe. Mais en même temps, Madame Ridard précise que lorsqu'elle était enseignante, elle voyait bien la différence lorsqu'un élève revenait après une séance de travail avec le RASED ! Vous avez dit contradiction ?

C'est le même problème pour **les aides massées** qui ne peuvent être la panacée sur des difficultés lourdes et complexes. Nous avons rappelé que nous travaillons dans une perspective de développement long de l'enfant, que le travail avec les familles est un pan nécessaire qui n'est pas mentionné dans le cadrage départemental.

Nous avons à nouveau reparlé du sentiment d'être remis en cause dans notre professionnalisme et il nous a été répondu que **l'administration était attachée au dispositif RASED**. Nous avons rappelé que nous nous efforçons de répondre aux besoins du terrain et faisons évoluer régulièrement nos pratiques et insisté sur la nécessité d'associer les professionnels de terrain aux évolutions des métiers, mais cette dimension partenariale n'a pas de place dans leurs représentations des relations hiérarchique et du pilotage des personnels.

Concernant le cadrage de **l'organisation des interventions des psychologues scolaires**, nous regrettons que la période de septembre à janvier soit uniquement consacrée aux dossiers d'orientation, et cela à cause des dates de rendu extrêmement tôt dans l'année. Monsieur Gillard annonce qu'il va réfléchir à décaler les dates pour les dossiers CDO, mais que cela ne sera pas possible pour les dossiers MDPH. Il souligne aussi que le travail des psychologues scolaires est complexifié par **un trop grand nombre de demandes** de prise en charge, et que les PE doivent apprendre à « sérier ».

Du côté des points positifs, il est également à noter que le tableau annexé à la note concernant l'organisation de l'intervention des RASED est confirmé comme étant un « **repère** » pour identifier les priorités, mais que les enseignant.es peuvent **garder de la souplesse** quant à leur cible d'intervention en concertation avec les IEN de circonscription et en fonction des contextes locaux particuliers.

Malgré le mépris auquel nous avons dû faire face, et qui dénote une nouvelle fois une méconnaissance de notre métier, mais aussi un refus catégorique de construire en collaboration avec les partenaires et les collègues, nous continuerons néanmoins à défendre la place des aides spécialisées du RASED dans une école qui se veut inclusive.

**Face au refus du débat, aux représentations erronées et aux injonctions hors sol, nous continuerons à faire valoir notre expertise, notre expérience du terrain et notre bon sens, en accord avec la circulaire de 2014.**

**PsyEN, enseignant·es spécialisé·es et de l'ordinaire :  
Battons-nous pour l'avenir des RASED !**